

BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUELEMENT À L'ASSURANCE

RESPONSABILITÉ CIVILE ET PROTECTION JURIDIQUE PROFESSIONNELLE DU GROUPEMENT DES ADHÉRENTS À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MASSAGES DE BIEN-ÊTRE

Coordonnées du souscripteur adhérent :

Nom et prénom :

Adresse :

CP/Ville :

N° de SIRET :

Téléphone :

Code NAF :

E-mail :

Pour une nouvelle adhésion :

- Date d'adhésion choisie :
(La garantie sera valable pour un an de date à date)

Pour un renouvellement d'adhésion :

- Vos garanties ont été souscrites pour la période du : _____ au _____
Vous souhaitez leur renouvellement pour un an à compter du : _____

Déclarations :

- Je déclare être adhérent(e) à la Fédération Française de Massages de Bien Être et exercer une pratique agréée.
- Je déclare avoir reçu et pris connaissance des conditions et notices d'informations du contrat d'assurance de groupement souscrit auprès de GEPCA porté par GENERALI Assurances AM710619 pour le risque de Responsabilité Civile Professionnelle et par CFDP « GEPCA Praticiens du Bien-Etre V092020 » pour le risque de Protection Juridique. Si vous ne disposez plus de ces documents, vous pouvez nous demander de vous les renvoyer. Nos coordonnées se trouvent en bas à gauche de ce document, ou les retrouver sur notre site : www.gepca.fr rubrique « nos spécialités : Bien-Être - Adhérent(e) FFMBE »
- Je demande la prise d'effet de mes garanties pour une durée d'un an de date à date et je règle le montant de la prime correspondante soit : **99 € à l'ordre de GEPCA**. La prime s'entend par praticien adhérent. Si deux praticiens sont présents dans un seul cabinet la prime sera de 198 €, 297 € pour 3 praticiens etc. Le conjoint collaborateur ou le salarié à fonction administrative n'entre pas dans l'assiette de prime.

La radiation de la FFMBE entraîne immédiatement la perte des garanties des contrats RCP et PJ. Dans ce cas, merci de nous contacter afin que nous vous proposons un contrat adapté. Il en est de même en cas de pratique d'autres activités parallèles dont certaines ne sont pas agréées par la fédération et ne sont donc pas garanties. En cas de cessation d'activité en cours d'année il ne sera pas effectué de ristourne de prime. **La garantie est accordée par période annuelle de date à date sans tacite reconduction.** Vous pouvez régler par chèque ou par virement sur RIB joint en rappelant dans le libellé: Adh FFMBE mois/année

ATTENTION : A réception de votre adhésion accompagnée de votre règlement, votre attestation vous sera adressée par e-mail à l'adresse renseignée sur le bulletin. Il est donc essentiel de l'écrire de manière lisible. D'autre part afin que notre message d'envoi ne soit pas considéré comme un indésirable dans votre boîte e-mail, il convient que vous déclariez votre nom de domaine @gepca.fr comme acceptable.

*Dans le cadre de notre programme bien être nous réservons aux professionnels du Bien être des conditions préférentielles pour leurs assurances : **consultez-nous !***

O Je souhaite être contacté(e) pour l'assurance de mon local professionnel (à partir de 130 euros par an)

O Je souhaite être contacté(e) pour garantir mes risques de Prévoyance (arrêt de travail -invalidité -décès)

O Je souhaite être contacté(e) pour garantir mes risques de frais de santé (complémentaire)

Date et signature du souscripteur

Vos interlocuteurs GEPCA :

Mme Bleuwenn SAVARY ou M. Jean-Yves MARTIN

GEPCA Assurances
24, Place Tabareau
69004 LYON

Tél. : 04 72 10 62 20
Fax : 04 78 28 98 34

contact@gepca.fr
www.gepca.fr

SAS au capital de 67,2 K€ dont le siège social est situé au 24 place Tabareau à LYON (69004) - RCS LYON B 328 835 780. Immatriculée à l'ORIAS en qualité de courtier d'assurance sous le numéro n°07002589 (vérifiable sur le site www.orias.fr).

Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du code des assurances Intermédiaire d'assurance sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 (<https://acpr.banque-france.fr>). GEPCA ASSURANCES exerce son activité, en fonction de la nature du risque, en application des dispositions de l'article L 520-1 II b (la liste des compagnies partenaires est disponible sur simple demande) ou de l'article L520-1 II c du Code des Assurances.

Pour toute réclamation, vous pouvez nous adresser un email à l'adresse suivante : reclamation@gepca.fr ou à l'adresse postale ci-dessus. Conformément à la loi sur la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition, de suppression et de portabilité des données vous concernant en vous adressant à l'adresse email suivante : dpo@gepca.fr ou à l'adresse postale ci-dessus.